

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 029-212900401-20241203-PA0290402400003-AI

LANRIVOARE, le vendredi 8 novembre 2024

DESTINATAIRE :

SERVICE INSTRUCTEUR ADS ABERS IROISE
Margaux BODIVIT
Communauté de communes du Pays d'Iroise
Zone de Kerdrioual
CS 10078 - 29290 LANRIVOARE

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
Communauté de Communes du Pays d'Iroise
Zone de Kerdrioual – CS 10078
29290 LANRIVOARE

Contact : Camille DESNOS
Tél : 02.98.84.38.27
Email : patrimoine.eau.assainissement@ccpi.bzh

A rappeler dans toute correspondance

Numéro du dossier : PA0290402400003
Déposé le : 17/07/2024
Nom du demandeur : Monsieur LARSONNEUR Hervé
Représenté par : Monsieur LARSONNEUR Hervé
Adresse des travaux : Rue Pierre Loti Lochrist - 29217 LE CONQUET
Projet : Création de 7 lots à bâtir

OBJET : AVIS SUR LE RACCORDEMENT DU PROJET AUX RESEAUX D'EAUX USÉES

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'avis du service eau et assainissement pour le raccordement au réseau d'eaux usées de votre projet de création de lot à bâtir situé Rue Pierre Loti Lochrist – 29217 LE CONQUET.

Après étude du dossier le service eau et assainissement émet un avis favorable au raccordement du projet au réseau d'eaux usées. À noter que le réseau situé en domaine privé ne sera pas rétrocédé à Pays d'Iroise Communauté et qu'une boîte de branchement sera positionnée en limite publique. Une demande de raccordement au réseau d'eaux usées sera à réaliser auprès du service eau et assainissement de Pays d'Iroise Communauté.

Afin que l'ensemble des logements raccordés au réseau privé soit conforme, il faudra s'assurer de :

- La réalisation d'un contrôle facturable de l'ensemble des rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales de chacune des habitations pour attester d'aucun mauvais raccordement par le Pôle gestion relations usagers et contrôles ;
- La réalisation d'un contrôle facturable visuel en période de nappe haute et par temps de pluie du réseau privé commun pour permettre toute détection d'intrusion d'eau par le Pôle gestion relations usagers – contrôles et l'équipe réseau du Pôle opérationnel ;
- La réalisation d'un passage caméra dans l'ensemble du réseau commun privé dans le cadre d'une suspicion d'intrusion d'eaux parasites. Ce passage caméra devra être réalisé par le service eau et assainissement de Pays d'Iroise Communauté dans les mêmes conditions que le constat visuel (période de nappe haute par temps de pluie). Cette prestation sera facturée aux propriétaires du réseau commun.

PAYS D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

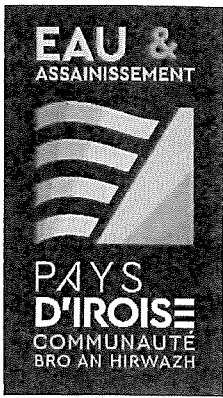
Zone de Kerdrioual
CS 10078
29290 Lanrivoaré

Tél. 02 98 84 28 65
29290 Lanrivoaré

Tél. 02 98 84 28 65

accueil@ccpi.bzh

www.pays-iroise.bzh



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 029-212900401-20241203-PA0290402400003-AI

Pour obtenir un avis au sujet du raccordement au réseau d'eau potable, il sera nécessaire de transmettre la demande à l'exploitant du réseau d'eau potable (Eau Du Ponant) qui est en charge via le contrat de délégation de service public d'eau potable de répondre aux demandes.

La cellule patrimoine du service Eau & Assainissement de Pays d'Iroise Communauté souhaite être associée au suivi des travaux (validation des plans d'exécution des réseaux d'eau potable et d'assainissement, participation aux réunions de chantiers, contrôle de la mise en œuvre, ...) dans ce sens, je vous invite à prendre contact avec cette dernière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Camille DESNOS



**PAYS D'IROISE,
COMMUNAUTE
BRO AN HIRWAZH**

Zone de Kerdrioual
CS 10078

29290 Lannivoaré

Tél. 02 98 84 28 65

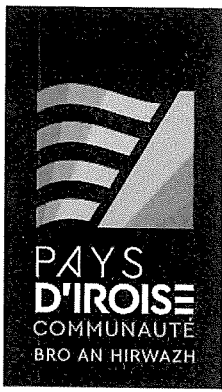
02 98 84 28 65

02 98 84 28 65

Tél. 02 98 84 28 65

email@paysd'iroise.fr

www.paysd'iroise.fr



Lanrivoaré, le 15 novembre 2024

**DIRECTION OPERATIONS
ET EXPLOITATIONS
Service Déchets Environnement Climat**

Dossier suivi par : Sylvie MINGANT
E-mail : sylvie.mingant@ccpi.bzh

A l'attention du service instructeur ADS Abers Iroise

AVIS PERMIS D'AMENAGER

Commune :	Le Conquet
Opération :	Les murs de keringar- 12 habitats insolites et 6 place camping
Référence Dossier :	PA0290402400004
Demandeur :	SCI Les murs de Keringar – Larsonneur Hervé
Consultation Service Collecte des déchets	10/2024
Observations du service Collecte des déchets : - Avis FAVORABLE : Les pièces complémentaires déposés le 12 novembre : PIECECOMP_PA24-4_PA8, IECCECOMP_PA24-4_PA8.2_12, PIECECOMP_PA24-4_PA4, permettent d'attester de la taille suffisante de l'enclous de stockage pour 4 bacs de 750 litres minimum avec espace suffisant pour la manœuvre des bacs. Il est bien prévu également une zone pour positionner les composteurs nécessaires pour le tri à la source des biodéchets.	

La responsable du service

Sylvie MINGANT



**PAYS D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH**

Zone de Kerdrioual
CS 10078
29290 Lanrivoaré

1st rd Kerdrioual
CS 10078
29290 Lanrivoaré

Tél. 02 98 84 28 65

accueil@ccpi.bzh
www.pays-iroise.bzh

Brest le 20/09/2024

AVIS EAU POTABLE

Dossier instruit par : Gilles CREACH
02.29.00.78.78

OBJET : Demande de Permis d'aménager - PA n° 029 040 24 00003
Demandeur(s) : SCI LES MURS DE KERINGAR
Adresse des travaux : Rue Pierre Loti à Le Conquet.
Parcelles : section B n°1399.

AVIS : Favorable :

Prescriptions techniques générales

Le projet dans sa conception et sa réalisation devra respecter :

- Le Cahier des Charges des Travaux d'eau du Syndicat des Eaux de Kermorvan ;
- Le règlement du service d'eau du Syndicat des Eaux de Kermorvan.

Le branchement sera dimensionné en fonction de la déclaration des usages de l'eau qui sera complétée par le pétitionnaire lors de la demande de branchement qui sera instruite uniquement après l'obtention du permis de construire.

1- Adduction en eau potable

Il est rappelé que :

- L'ensemble de comptage sera positionné en limite franche du domaine privé et du domaine public, le relevé du compteur devant s'effectuer depuis la voie publique.
- Pour les immeubles collectifs en cas de souhait de voir mis en œuvre un comptage individuel des consommations en eau (dispositions de la Loi SRU) il est précisé que la remise en eau de l'immeuble après la pose des compteurs divisionnaires sera conditionnée par l'accessibilité de l'ensemble des logements le jour de la pose desdits compteurs par le concessionnaire.
- Suivant les usages de l'eau, un dispositif de disconnexion devra être mis en œuvre par le pétitionnaire en partie privative. Cette disposition s'applique en particulier en cas d'utilisation d'une autre ressource en eau que le réseau d'eau public (puits, forage, récupérateur d'eau pluviale, etc...) ou cas de mise en œuvre d'un dispositif de surpression (y compris pour les besoins en défense contre l'incendie).
- La régulation de la pression en domaine public est fonction de la différence d'altitude entre le point de prélèvement en partie privative et le réservoir d'eau potable alimentant le secteur. A ce titre, il revient au pétitionnaire de mettre en œuvre :
 - o Un réducteur en cas de pression au compteur supérieure à la pression maximale acceptable par les installations intérieures.
 - o Un surpresseur afin de garantir une pression suffisante en particulier dans les étages d'un immeuble.

Prescription technique particulières AEP :

- Projet desservi par un réseau : OUI
- Suffisance du réseau pour assurer les besoins en eau potable : OUI
- Adresse de raccordement : Rue Pierre Loti.
- Caractéristiques de la canalisation : Ø63 mm en PEHD.

La parcelle sera desservie par un branchement neuf mis en œuvre par le concessionnaire aux frais du pétitionnaire



Brest le 20/09/2024

En cas de division de parcelle où se situe déjà une construction existante, le branchement d'eau potable de cette dernière peut, à l'issue de la division, se retrouver sur la parcelle divisée et gêner le projet de construction. Il appartient au pétitionnaire de signifier cette servitude d'aqueduc au futur acquéreur et si besoin, de demander au concessionnaire le déplacement du branchement (travaux à la charge financière du pétitionnaire).

Le pétitionnaire devra prendre contact auprès de l'exploitant du Service Public de l'Eau Potable pour tous les renseignements concernant les conditions de branchement au réseau public (administrative, technique, financière, ...).

2- Défense Extérieure Contre l'Incendie

Avis SDIS 29

Dans l'hypothèse où les installations envisagées pour assurer l'adduction en eau potable du projet s'avéraient inappropriées pour répondre aux prescriptions du SDIS 29, il appartiendra au pétitionnaire de faire une étude de défense incendie interne a son projet (renforcement de réseau, réservoir, bache, création de poteau incendie selon les capacités du réseau).

Isabelle VIGOUROUX

De: LAMBERT Mathilde - externe <mathilde-externe.lambert@enedis.fr> de la part de
BRETAGNE-CUAU <bretagne-cuau@enedis.fr>
Envoyé: lundi 29 juillet 2024 15:17
À: Isabelle VIGOUROUX
Objet: RE: MAIRIE LE CONQUET URBANISME : Demande AVIS sur DOSSIER
PA0290402400003

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande.

Compte tenu des informations en notre possession, nous vous informons que la parcelle est déjà alimentée et qu'aucun raccordement n'est nécessaire.

Dans le cas contraire, merci de nous renvoyer le dossier complet en indiquant le besoin d'un nouveau compteur.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Votre conseiller,

ENEDIS

Mathilde Lambert
Chargée de relation client
Service Urbanisme

9 Rue Rabelais – CS 60314 – 22003 SAINT-BRIEUC
TEL : 09.70.83.19.70
bretagne-cuau@enedis.fr

De : noreply@sirap.com <noreply@sirap.com>
Envoyé : lundi 22 juillet 2024 15:17
À : BRETAGNE-CUAU <bretagne-cuau@enedis.fr>
Cc : urbanisme@leconquet.bzh
Objet : MAIRIE LE CONQUET URBANISME : Demande AVIS sur DOSSIER PA0290402400003

Bonjour,

Veillez trouver ci-après le lien de téléchargement du dossier cité en référence pour avis.

<https://sesf.megalis.bretagne.bzh/public/faf733115b42>

Bien cordialement,

Isabelle VIGOUROUX
Mairie Le Conquet
Service urbanisme
urbanisme@leconquet.bzh
Tél 02.98.89.00.07